

## Création d'une norme « housses hermétiques et cuvettes »

**Vous aussi, devenez membre des commissions Rejoignez-nous !**

**Appréhendez**  
Les futurs projets de norme,

**Prenez part**  
Au contenu des futures normes,

**Commentez**  
Les projets en consultation,

**Participez**  
Aux réunions des commissions françaises

**Devenez Expert Européen**  
Et allez défendre les positions stratégiques françaises

La commission AF 041 « cercueils » s'est réunie le 26 septembre dernier pour élaborer un projet de norme relatif aux housses hermétiques et cuvettes. La **housses hermétiques permet le transport du défunt** tandis que la **cuvette équipe un cercueil afin d'en assurer l'étanchéité**. Ce projet répond à un vide normatif : ces produits sont

régis par la réglementation mais il n'existe aucune norme permettant d'assurer leur conformité. Afin d'éviter l'arrivée sur le marché de produits à risque, la commission a souhaité la création d'un document normatif.

Celui-ci comprendra des **exigences mécaniques** qui sont en cours d'études et des **exigences environ-**

**nementales** (biodégradabilité pour les plastiques, limitation de rejets lors de la crémation, etc.).

Les travaux se poursuivront lors d'une prochaine réunion en 2020.



## La norme IEC 60335-2-116 « Mobilier Electrique » bientôt publiée

La norme **IEC 60335-2-116 « Mobilier électrique » sera publiée en février 2020**. En effet, le groupe en charge de cette norme l'a **approuvée** en novembre dernier, malgré la désapprobation de la Suède, de l'Angleterre et de la France.

Le groupe ISO/TC 136 « Mobilier » avait obtenu l'introduction dans le domaine d'application d'une phrase explicitant que cette future norme ne s'appliquait qu'aux exigences

électriques et que les exigences mécaniques étaient gérées par les norme de l'ISO/TC 136, toutefois cette phrase a été retirée du projet finalisé, et donc de la norme, et ce sans qu'aucune explication ne soit donnée.

En 2020, le groupe européen CLC/61 se chargera de rédiger une norme **« mobilier électrique » pour répondre aux exigences de la Directive « Machines »**. La reprise de cette IEC 60335-2-116

en norme européenne est un scénario probable. Le CEN/TC 207 « Ameublement » est en liaison avec le groupe CLC 61 prépare des commentaires pour que cette future norme harmonisée ne s'éloigne pas des exigences utilisées dans le domaine du mobilier.



## Le mobilier de puériculture poursuit sa croissance

La norme **EN 1130 « berceaux »** a été **publiée le 27 novembre** dernier au niveau européen et devrait être publiée prochainement en France. Cette norme prend en compte les risques chimiques et d'inflammabilité et actualise les exigences mécaniques des berceaux. En outre, elle met l'accent sur les avertissements à l'intention des utilisateurs. Elle inclut notamment les

berceaux à bascule, les lits suspendus et les lits de sommeil partagé type « cododo ».

Lors de sa dernière réunion, le Groupe de travail WG2 « mobilier de puériculture » a également travaillé sur le projet de norme **prEN 17191 « sièges pour enfants »** et a décidé l'envoi de celui-ci au **Vote Formel**, qui devrait avoir lieu courant du

premier trimestre 2020. Rappelons que ces deux normes viendront en appui à la **Directive Générale de Sécurité des Produits (DSGP)**.



## Quoi de neuf ?

### La révision de l'EN 1335-1 au Vote Formel

Le Groupe de travail « mobilier de bureau » s'est réuni fin juin pour finaliser la norme EN 1335-1 « dimensions des sièges de travail de bureau ».

Les dimensions des différentes parties des sièges ont été actualisées et mises en adéquation avec la nouvelle méthode d'essai ISO 24496. Un nouveau type de siège « As » a été introduit, qui vise à atteindre les 95ème percentile de la population.

Le projet est actuellement en cours de Vote Formel jusqu'au 26 décembre. En cas d'approbation, la norme serait publiée courant le premier trimestre 2020.

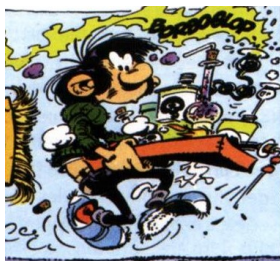
### Vers une seule norme « rangement » autre que domestique ?

Le Groupe de travail « Mobilier de bureau » a émis le souhait de fusionner les normes « rangement du mobilier de bureau » (EN 14073-2&3 et EN 147074) avec la norme EN 16121 « rangement à usage non-domestique ». Une évaluation des impacts sur les produits existants est en cours, en vue d'une réunion de travail du groupe « mobilier non-domestique » en novembre 2019. Au cours de celle-ci, les exigences « bureau » ont été introduites. Le projet va prochainement être officiellement enregistré au programme de travail.

### Projet de norme « chimie » pour les articles de puériculture

Le Comité Technique 252 « Articles de puériculture » élabore un projet de norme relatif aux exigences chimiques dans les produits de puériculture.

Pour le moment, le mobilier est exclu du domaine d'application du projet.



## La norme «cercueils» en enquête

La commission AF 041 « cercueils » s'est réunie le 1er juillet dernier pour finaliser la révision de la norme NF D 80-001-3 « cercueils—aptitudes à la crémation ».

Les exigences relatives à l'inflammabilité ont été clarifiées et les experts se sont mis d'accord pour introduire des exigences environnementales plus

sévères que celles présentes dans le décret 2018-966 « cercueils ».

Les fabricants de four membres de la commission sont maintenant invités à vérifier la méthode d'essai relative à l'inflammabilité pendant l'enquête publique. Celle-ci a commencé et se terminera le 10 janvier 2020.



## Normes prépubliées et date d'application

Pour palier au délai entre la publication d'une norme européenne et sa reprise en collection nationale (normalement de 70 jours), AFNOR propose depuis plusieurs mois le service de « normes prépubliées ».

Dès la publication d'une norme européenne à une date t, AFNOR pré-

publie la version anglaise de cette norme à la même date (celle qui apparaît dans le coin supérieur droit de la première page de la norme).

Toutefois, cette norme n'est ni traduite ni homologuée.

La date d'homologation se situera sur la première page, au sein du

paragraphe « Norme française » : homologuée par décision du Directeur Général d'AFNOR en [mois et année]. Il est rappelé que toute norme française prend effet le mois suivant son homologation.

## PUBLICATIONS

**NF D 60-300-1** : Mobilier de puériculture—exigences générales  
Décembre 2019

**NF D 60-300-4** : Mobilier de puériculture—exigences pour les lits « juniors »  
Décembre 2019

**NF D 62-100-1** : lits mezzanines—exigences de sécurité  
Décembre 2019

**NF D 62-100-2** : lits mezzanines—méthodes d'essai  
Décembre 2019

**NF D 61-062** : mobilier d'extérieur—sièges de type chiliennes  
Décembre 2019

**NF EN 1130** : Berceaux  
Prévue pour février 2020

Les normes sont disponibles sur la boutique en ligne AFNOR  
<http://www.boutique.afnor.org/normes>

## Lu pour vous

La DGCCRF a publié le 30 septembre le décret 2019-1007. Celui-ci harmonise les dispositions réglementaires relatives à la sécurité de certains produits non alimentaires, dit décret « balai ».

Les décrets modifiés qui impactent l'ameublement sont :

- ◆ Décret n° 91-1292 du 20 décembre 1991 « articles de puériculture »
- ◆ Décret n° 95-949 du 25 août 1995 « lits superposés », et
- ◆ Décret n°99-777 du 9 septembre 1999 « chiliennes »

Les modifications sont d'ordre administratif (harmonisation des règles applicables permettant de prouver la conformité des produits aux exigences des décrets, etc.).

Ce nouveau décret ne modifie pas les exigences techniques applicables aux produits visés par les différents décrets.



BUREAU DE NORMALISATION  
BOIS ET AMEUBLEMENT

**Bureau de Normalisation Bois et Ameublement**  
10, rue Galilée – 77420 Champs-sur-Marne  
Tel. 01 72 84 96 53

Contact : Adrien GAUDRON-KIM  
Tel. 01 72 84 96 51  
adrien.gaudron@fcb.fr